

## **Projet de rénovation du quartier de la Gare à St Martin Des Champs.**

**Positionnement de l'Association à Pied à Vélo du Pays de Morlaix, suite à la présentation de l'étude opérationnelle au 1<sup>er</sup> comité de pilotage du 4 septembre 2018.**

**L'APAV est membre du comité de pilotage.**

### **Rôle de l'APAV :**

Jeune association sur le territoire du Pays de Morlaix (Décembre 2015), l'APAV entend œuvrer pour la promotion des déplacements doux au quotidien, à pied, à vélo et la réalisation des aménagements nécessaires sur ce territoire. Elle entend être une force de proposition auprès des collectivités.

Déjà actrice en matière de déplacements doux, la municipalité de St. Martin Des Champs a invité l'APAV dès les 1ers moments de la consultation coopérative des habitants du quartier en vue de sa rénovation. Au fil des déambulations dans le quartier avec les habitants du quartier concernés par les évolutions en cours de définition et à leur écoute, l'APAV croit pouvoir dégager quelques traits de constats et de souhaits des habitants.

### **Constats premiers de l'APAV :**

- Le quartier de la gare est un espace de vie urbaine qui nourrit un sentiment d'appartenance fort à ce quartier. Sa configuration en un îlot ceint de deux axes urbains majeurs : la rue Jean Jaurès (voie d'accès à Morlaix) et la rue de la Mairie (voie de sortie de Morlaix) crée un investissement insoupçonné de la trame verte centrale créée par les jardins sur l'arrière des maisons adossées aux voies urbaines.
- Le trafic routier important sur les deux axes qui encadrent le quartier rapporté à des aménagements insuffisants pour les piétons et inexistant pour les cyclistes nourrit un sentiment d'inconfort, de nuisances et de danger pour les habitants. La vitesse des véhicules y est stigmatisée.

### **Suite aux 1ères propositions d'aménagements du pôle Gallouédec : le point de vue de l'APAV :**

Les dispositions actuelles du projet de rénovation présentées au comité de pilotage du 4 septembre 2018 portent des avancées pré opérationnelles importantes pour la phase 1 du projet : autour du pôle Gallouédec. La philosophie générale de l'évolution urbaine envisagée est marquée par une volonté d'articuler harmonieusement les espaces publics et les espaces privés, avec des profils pluriels d'habitants pour des formes variées également d'habitats. La conception des

déplacements à l'intérieur de l'îlot est au diapason de cette harmonie recherchée. Une sente piétonne longitudinale, en fond de jardins, intégrant des murets existants, est envisagée reliée aux accès du stationnement des voitures comme aux rues externes. Dans le même registre, l'aménagement de la rue G. Flaubert en voie réservée aux piétons participe de cette évolution intéressante et significative pour le développement des espaces piétonniers et cyclables.

Cependant les nouveaux profils envisagés pour la rue de la Mairie et la rue Jean Jaurès sont en deçà des attentes légitimes tant des habitants que de notre association, notamment en matière d'aménagements cyclables.

La création de chicanes ou d'écluses par une organisation alternée du stationnement rue de la mairie (en flux unique, montant) rend le projet de voie cyclable irréaliste, car dangereux pour les cyclistes.

Le renoncement à la création de voies cyclables rue Jean Jaurès est présentée comme reposant sur les contraintes liées à la proximité de la voie de chemin de fer.

Il nous semble pourtant qu'une approche urbaine qui intègre la notion de développement durable doit permettre la concrétisation de la suprématie du plus faible dans l'usage de la rue.

C'est l'esprit de la Loi Laure de 1996 qui pose : « L228-2 : « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

Comment avancer ? Il nous semble qu'il est nécessaire de penser l'aménagement piétons et surtout cyclistes de ces deux rues en lien avec un schéma (largement à constituer) des déplacements en général et doux en particulier sur le plan de l'agglomération St Martin/Morlaix. Des segments cyclables existent sur St Martin.

D'autre part des pratiques développées ailleurs et favorisées par l'évolution législative qui donne un pouvoir réel d'aménagement aux municipalités permettent d'envisager par exemple des aménagements du type Chaucidou, à l'intérieur des périmètres urbains. L'aménagement de la rue J. Jaurès en Chaucidou constituerait une véritable avancée pour le confort de vie et de déplacement en ville et une marque symbolique forte de la dynamique de ce projet de rénovation urbaine.

Nous formulons ces constats et ces propositions aux acteurs de la rénovation et en 1<sup>er</sup> lieu à l'agence A-Mar, pour faire avancer la réflexion et sa concrétisation pour un aménagement urbain au diapason des attentes des habitants et de la réhabilitation du vivre en ville. Nous sommes prêts bien sûr à travailler de concert sur ces hypothèses.

Apav, 18 septembre 2018.